



COMMUNIQUE DE PRESSE

19 novembre 2010

Malgré son adoption par le Parlement, la réforme territoriale est un échec

C'est sans surprise que la réforme des collectivités territoriales vient d'être adoptée à l'Assemblée Nationale. Cette ponctuation temporaire clôt et souligne l'échec d'une méthode qui n'a pas permis de dégager le consensus nécessaire ni donner au texte l'envergure que mérite notre organisation territoriale.

Mais au-delà des carences de la méthode, c'est bien une vision centralisatrice doublée d'une volonté forte de contrainte de l'autonomie d'action des collectivités départementales et régionales qui sous-tend ce texte.

Les quelques améliorations obtenues grâce à l'insistance marquée des associations d'élus sont insuffisantes pour compenser les travers de ce texte, comme celui de la création du conseiller territorial, qui sera issu d'un mode de scrutin qui perd en démocratie et dont l'efficacité semble d'ores et déjà compromise.

Certes, on frôle la catastrophe avec la correction des modalités initialement prévues pour la création des communes nouvelles, mais on ne saurait se satisfaire du maintien de l'échelon communal s'il ne s'accompagne pas des moyens légaux et financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Les objectifs de simplification de l'architecture territoriale comme de clarification des compétences ne sont pas au rendez-vous et restent à atteindre.

Les tentatives récentes de justification du texte - comme la lettre internet adressée par le président du Sénat à tous les maires de France, qui s'efforce de présenter les "bienfaits" d'un texte pourtant adopté plus que d'extrême justesse - n'ont d'autre visée que celle de l'apaisement des mécontentements à la veille du congrès de l'AMF.

Bien que votée par le Parlement, cette loi est un échec.

L'AMRF invite les élus de France à l'exprimer en toute liberté lors de leur congrès imminent.

**Contact : Vanik BERBERIAN, Président des Maires Ruraux de France,
04 72 61 77 20**